

Périgueux, le 22 avril 2021

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Extension de la liste des publics prioritaires de plus de 55 ans bénéficiant d'une campagne de vaccination dédiée**

Suite aux annonces du Gouvernement, la liste des publics prioritaires de plus de 55 ans bénéficiant d'une campagne de vaccination dédiée a été élargie aux professions suivantes :

- Conducteurs de bus, ferry et navette fluviale ;
- Conducteurs et livreurs sur courte distance ;
- Conducteurs routiers ;
- Chauffeurs de taxi et de VTC ;
- Contrôleurs des transports publics (exemple : SNCF, transports urbains) ;
- Agents d'entretien : agents de nettoyage, éboueurs, ramassage et tri des déchets ;
- Agents de gardiennage et de sécurité ;
- Salariés et chefs d'entreprises des commerces alimentaires : caissiers, employés de libre service, vendeurs de produits alimentaires dont bouchers, charcutiers, traiteurs, boulangers, pâtisseries ;
- Salariés des abattoirs et des entreprises de transformation de viande ;
- Professionnels des pompes funèbres.

Ces publics prioritaires pourront bénéficier, à compter du samedi 24 avril, d'un rendez-vous de vaccination avec le vaccin Astra Zeneca au centre de La Filature à Périgueux. Une page dédiée à la prise de rendez-vous de ces publics prioritaires est disponible sur Doctolib.

Les personnes devront, lors du rendez-vous, se munir :

- D'une pièce justifiant de l'exercice de leur métier (soit une carte professionnelle, ou un bulletin de salaire, ou une simple déclaration sur l'honneur) ;
- D'une pièce d'identité ;
- D'une carte vitale ou d'une attestation de droits.

Les personnes prioritaires de plus de 55 ans peuvent également se faire vacciner avec le vaccin Astra Zeneca en cabinet médical, en pharmacie, et par les infirmiers diplômés d'État.